

Garantir le droit de travailler en français : une obligation pour toutes les entreprises

Dans le cadre de son projet Francisation 2.0 : Valorisation et orientation dans la francisation des TI pour entreprises, réalisé avec la contribution financière de l'Office québécois de la langue française, le Réseau Action TI déploie une série d'articles et de capsules vidéo visant à accompagner les entreprises dans l'application des exigences légales liées à l'utilisation du français au travail.

Cette première capsule rappelle un changement fondamental entré en vigueur le 1er juin 2025 :

toutes les entreprises au Québec doivent désormais garantir le droit de travailler et d'être servies en français.

Concrètement, cela signifie que les employeurs ont la responsabilité d'offrir à leur personnel des outils, des communications et des documents de travail en français, afin de faire du français la langue commune du milieu de travail.

De plus, si votre organisation a compté 25 personnes ou davantage pendant une période de six mois consécutifs, vous devez vous inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française, et ce, au plus tard six mois après la fin de cette période.

Bonne nouvelle : vous n'êtes pas seuls dans cette démarche.

L'Office québécois de la langue française propose un accompagnement structuré et accessible, avec un processus clair en quatre étapes pour vous conformer à la loi :

- Inscrire votre entreprise à l'Office;
- Analyser la situation linguistique de votre organisation;
- Mettre en place un programme de francisation, au besoin;
- Obtenir une certification confirmant vos efforts à long terme.

Au-delà de la conformité légale, cette démarche est une occasion concrète de renforcer l'usage du français, de soutenir vos équipes et de structurer vos pratiques linguistiques de façon durable.

👉 Pour amorcer le processus et accéder aux outils d'accompagnement, visitez le site de l'Office québécois de la langue française

<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/>

👉 Pour découvrir l'ensemble des capsules et ressources du projet Francisation 2.0, consultez :

<https://actionti.com/communaute/francisation2-0/>

Ensemble, contribuons à faire du français une langue vivante et pleinement intégrée dans nos milieux de travail.

L'équipe du Réseau Action TI